



UN OUTIL POUR MIEUX CONNAÎTRE LE PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE DE LA RÉGION

Amqui, le 12 août 2014 – La MRC de La Matapédia profite du *Mois de l'archéologie 2014* pour rendre public un nouvel outil afin de mieux connaître le potentiel archéologique de la région. L'année dernière, la MRC a mandaté la firme Ruralys afin qu'elle produise une étude de potentiel archéologique. Le rapport final est désormais disponible pour consultation sur le site de la MRC de La Matapédia au <http://www.mrcmatapedia.qc.ca/> (Centre de documentation / Études et rapports).

Le rapport de plus de 150 pages révèle une multitude d'informations sur les principaux sites matapédiens qui sont susceptibles de recéler des vestiges archéologiques d'intérêt. Des fouilles sur ces sites pourraient fort probablement révéler des traces de fréquentation autochtone pouvant dater de plusieurs millénaires et des traces des premiers eurocanadiens à avoir fréquenté la région et à s'y être établis en permanence. Le rapport, qui contient aussi bon nombre de cartes et illustrations, repose sur une étude de données géographiques, environnementales, culturelles et historiques et localise avec beaucoup de précision les zones propices à la présence de sites archéologiques.

Les principales zones d'intérêt archéologiques dans la région sont les rives nord et est du lac Matapédia, les rives de la rivière Matapédia, le lac Casault ainsi que le secteur de Sayabec. Jusqu'à maintenant, un seul site archéologique a été inventorié, soit celui du moulin Langlois à Saint-Vianney. Il a été répertorié en 2012 à l'occasion de travaux de voirie effectués par le ministère des Transports du Québec.

La MRC entend tirer profit des résultats de l'étude de potentiel archéologique en sensibilisant les élus et la population à l'importance du patrimoine archéologique et en intégrant les zones de potentiel identifiées par l'étude au schéma d'aménagement. Cette étude pourrait mener à des travaux ciblés d'inventaire archéologique afin de découvrir les premiers sites archéologiques d'importance dans la région.

Rappelons que la Loi sur le patrimoine culturel stipule que toute fouille archéologique nécessite l'attribution d'un permis par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et que celui-ci doit être avisé dès que quelqu'un découvre un objet ou des vestiges archéologiques, même dans le cas de découverte fortuite.

Ce projet a été réalisé dans le cadre de l'Entente de développement culturel intervenue entre la MRC de La Matapédia, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et Desjardins Caisse Vallée de la Matapédia.

- 30 -

Source :

Pascal St-Amand
Agent de développement culturel
MRC de La Matapédia
418-629-2053 p. 1136
culture@mrcmatapedia.qc.ca

Entente de développement culturel

